

Clause pénale

Pendant toute la durée du présent mandat et de ses renouvellements :

- **Les affaires proposées et présentées sont strictement confidentielles, et le Mandant s'engage à n'en traiter l'achat éventuel que par l'intermédiaire de l'agence pendant toute la durée du présent mandat.**

À défaut de respecter cette clause, le Mandant s'engage à verser au Mandataire, une indemnité forfaitaire et irréductible d'un montant égal à la rémunération prévue au présent mandat.

